

J'ai donc décidé d'instaurer une étude complète, mais privée, des opérations de Statistique Canada, en m'engageant toutefois devant le Parlement à publier les conclusions de cet examen, en omettant que ce qui risquerait de léser des innocents. Étant donné la nature extraordinairement complexe et spécialisée des travaux de Statistique Canada, j'adopte des mesures très spéciales dans le cas de cet examen. Premièrement, comme je l'ai déjà mentionné, j'ai demandé à plusieurs organisateurs-conseils de me présenter des projets d'études de la gestion et des structures de Statistique Canada. J'ai accepté la proposition de la Price Waterhouse Associates, et j'attends le rapport de cet organisme vers le mois de février.

J'arrive maintenant au mandat de cette étude. Je voudrais d'abord parler de ce que nous visons. L'objectif global de l'enquête sera de préciser les améliorations à apporter à la gestion, à l'organisation, au personnel et aux communications; de recommander des solutions pratiques qu'on pourrait rapidement appliquer; enfin, de proposer un mandat et un plan de travail en vue d'un examen de la méthodologie.

● (1520)

Je voudrais maintenant préciser la portée de cette enquête. Elle comprendra notamment: un examen du mandat et des objectifs de l'organisme ainsi que des principes et méthodes qui déterminent son organisation; un examen de cette organisation; un examen de la répartition des tâches, de l'autorité et de la responsabilité dans le processus de prise de décision; un examen de la façon dont les ressources sont déployées; une analyse des politiques et influences qui échappent au contrôle de l'organisme mais qui peuvent affecter ses politiques, ses plans et programmes; une révision des méthodes utilisées pour déterminer si tel employé a les qualités requises pour répondre aux exigences d'un poste; une évaluation de la planification en matière de main-d'œuvre et de relève et des autres pratiques concernant les ressources et les relations humaines; l'élaboration de lignes directrices pour contrôler la méthodologie et établir la coordination et la liaison nécessaires avec l'équipe de vérification technique; une analyse et une évaluation des pratiques et méthodes de contrôle de la qualité en ce qui a trait à la méthodologie, à l'exécution des plans et programmes en général; une étude sur le contrôle de la qualité interne et externe, y compris la surveillance des documents qui entrent et qui sortent; une évaluation des méthodes utilisées pour transmettre l'information d'une section à une autre, d'un échelon à un autre; un examen des procédés de communication avec les usagers et avec la presse, y compris les directives concernant la préparation des communiqués et la sécurité de l'information confidentielle.

Enfin, parlons du calendrier prévu. L'enquête commencera aujourd'hui même, ce 10 décembre 1979, et un rapport devra m'être remis au début de février 1980.

Je voudrais maintenant passer au deuxième point. J'ai entrepris de retenir les services d'un expert international renommé en science statistique qui examinera les aspects de la production technique et statistique de l'organisme. Comme cette personne n'est pas de nationalité canadienne ni ne vit au Canada, la Chambre comprendra, j'en suis certain, qu'il me faudra quelques jours pour négocier un contrat convenable avec ce spécialiste. Je ferai connaître cependant son nom et son mandat d'ici quelques jours.

Statistique Canada

Pour m'aider à coordonner ces deux études et à accélérer la présentation des rapports, j'ai retenu les services de trois hauts fonctionnaires qui me serviront de comité consultatif. Il s'agit du greffier du Conseil privé, du contrôleur général du Canada et du secrétaire du Conseil du Trésor.

J'entreprendrai aussi une troisième démarche, mais je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu à ce sujet ou qu'on y accorde trop d'importance. Je signale donc que je recommanderai au gouverneur en conseil de nommer M. Edmund Peter Newcombe, C.R., commissaire aux termes de la loi sur les enquêtes pour qu'il examine les allégations faites par M. Boris Celovsky et d'autres au sujet de Statistique Canada. Je souligne cependant que je n'ai absolument aucune raison de croire, ni d'ailleurs de contester certaines des observations qui ont été faites à ce sujet. Le commissaire nous aidera à découvrir la vérité, quelle qu'elle soit.

Comme je l'ai déjà dit, je compte publier les conclusions de ces rapports. Je pense qu'elles établiront que quels que soient ses problèmes, Statistique Canada est un organisme sérieux et sûr et dont personne ne peut contester l'intégrité professionnelle. Nous constaterons peut-être que nous exigeons tellement de rapports et de données de l'organisme et que nous l'avons chargé de tâches techniques tellement difficiles que certains problèmes sont presque devenus inévitables. Je tiens à vous garantir, monsieur l'Orateur, que nous rectifierons le moindre problème de nature permanente dont nous découvrirons l'existence, qu'il ait trait à la méthodologie, au personnel ou à la structure de l'organisme. Éventuellement, si le Parlement le juge opportun, j'accepterai volontiers de renvoyer les conclusions du rapport, de même que les détails de toute mesure que j'aimerais prendre pour résoudre les problèmes à un comité parlementaire aux fins d'étude.

Pour terminer, j'aimerais mettre une chose au point. Le statisticien en chef, M. Peter Kirkham, n'a pas été mêlé aux décisions que j'ai annoncées aujourd'hui, mais, bien entendu, je lui en ai fait part après les avoir prises. Il m'a promis son entière collaboration et il m'a signalé qu'il était heureux de mon initiative et qu'il était convaincu que les résultats de ces études ne porteraient pas atteinte à la crédibilité de Statistique Canada.

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) mérite tout au plus un C en courtoisie pour avoir envoyé des exemplaires de sa déclaration au bureau du leader de notre parti seulement vers 2 heures cet après-midi. J'en ai reçu un exemplaire seulement après son arrivée à la Chambre. Il aurait été préférable, à mon avis, de le recevoir plus tôt avec, en outre, un exposé du mandat de l'enquête dont il a parlé dans cette déclaration. Pour le moment, j'attribue cette erreur à son inexpérience. Nous demandons toutefois au ministre et à ses collègues d'agir en pareil cas comme ils l'exigeaient de nous quand nous étions de l'autre côté.

Pour ce qui est du fond de la déclaration, on devrait peut-être, dans toutes les circonstances, donner avis d'une telle déclaration. Dans le cas qui nous occupe, toutefois, quand l'affaire a été soulevée par suite des questions posées à la Chambre des communes, plus particulièrement par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) et moi-même, ce genre de collaboration se révèle d'autant plus importante, à mon avis.